

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le lundi 10 juillet 2017 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

étant réuni au lieu extraordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique RICHARD BRICE, Maire

Etaient présents : Dominique RICHARD BRICE, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Corinne LALOGÉ DARET, Marie Alice CHERRIER WOLLE, François ROHMER, Mickaël CLER, Marie-France MERCIER, Elie PERRIOT, Georgette JOB

Procuration(s) : Loïc WEBER à Dominique RICHARD BRICE, Jean-François MOUCHOTTE à Marie-France MERCIER, Nicolas BREGIGEON à François ROHMER, Sophie HILLERA à Corinne LALOGÉ DARET, Christian TROISGROS à Elie PERRIOT

Etait(ent) absent(s) excusé(s) : Loïc WEBER, Jean-François MOUCHOTTE, Nicolas BREGIGEON, Sophie HILLERA, Christian TROISGROS

Etait(ent) absent(s) non excusé(s) : Pierre THOMAS, Guy GEAUGEY, Nadine MORO BERNARDIN

Un scrutin a eu lieu, Madame Marie Alice CHERRIER WOLLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2017/ 64 : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES

Madame le Maire rappelle l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 07 juillet 2017 soit 2 jours francs avant la réunion. L'urgence tient aux délais d'instruction des demandes pour la rentrée de septembre 2017 par les Services Départementaux de l'Education Nationale.

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU les comptes rendus des conseils d'écoles réunis en session extraordinaire le 30 juin 2017 approuvant à l'unanimité le retour à la semaine de 4 jours,

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête engagée auprès des parents des élèves scolarisés dans les écoles élémentaire et maternelle de Bourbonne les Bains à laquelle 91 % des parents ont répondu favorablement au retour à la semaine de 4 jours, (sur 162 réponses, 147 pour le retour à 4 jours et 15 pour le maintien à 4 jours ½),

Madame le Maire propose donc à l'assemblée le retour à la semaine scolaire à 4 jours.

La présente délibération est adoptée par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (Ludivine PERRIN DEROICHE, François ROHMER, Nicolas BREGIGEON par sa procuration à François ROHMER).

Monsieur François ROHMER, adjoint au Maire, donne la parole à Madame Ludivine PERRIN DEROICHE. Celle-ci rappelle que la compétence scolaire passera à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2018 et que cette dernière a voté pour le maintien à 4.5 jours. Elle précise également que le mercredi matin il n'y a pas de périscolaire prévu pour l'instant.

Madame le Maire souligne que seule la décision sur la prise de compétence scolaire doit être décidée au 1^{er} janvier 2018 et que l'on a un an pour harmoniser.

Madame Ludivine PERRIN DEROICHE insiste sur le fait que la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey Vannier Amance et la Région de Bourbonne les Bains n'a pas prévu de périscolaire le mercredi matin. De plus, ils ont dit que les délais sont trop courts pour l'organiser.

Il a été demandé à Madame Ludivine PERRIN DEROICHE si la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey Vannier Amance et la Région de Bourbonne les Bains avait effectué un sondage, elle a répondu par la négative.

Monsieur Jean-Marie HUGUENIN, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée que cette dernière a voté contre la prolongation des nouvelles activités périscolaires (NAP) pour l'année 2017/2018.

Madame Marie-Alice CHERRIER WOLLE demande si les sondages aux parents d'élèves mentionnaient le fait qu'il n'y aurait pas de périscolaire les mercredis matin et qu'il ne s'agit pas de mettre des parents en difficulté quant à la garde de leurs enfants. Madame le Maire répond par la négative.

Madame le Maire interroge le Maire de Parnot, présent à l'assemblée, sur l'organisation de la semaine scolaire dans cette école ; celui-ci répond que le sondage a démontré que la moitié des parents étaient pour le retour à la semaine à 4 jours mais que la Commune de Parnot a décidé de garder la semaine à 4 jours et demi avec les nouvelles activités périscolaires.

Madame Corinne DARET, Maire-Délégué de Villars Saint Marcellin, mentionne qu'il faudrait, au cas où, les services départementaux de l'éducation nationale se prononcent pour le maintien à la semaine de 4 jours et demi, refaire une délibération pour le retour des nouvelles activités périscolaires (NAP).

Madame Ludivine PERRIN DEROICHE précise que comme il y aurait interruption, il n'est pas certain que les fonds d'amorçage soient maintenus et que d'ici la rentrée de 2018-2019, les NAP n'existeraient probablement plus. Elle demande à l'assemblée s'il faut se précipiter car traiter dans l'urgence pourrait nuire aux enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 00.

Le Maire,

Madame Dominique RICHARD BRICE

